



Nomination des Conseils Consultatifs de la Vie Locale de Biarritz

- Le collège des habitants des 7 quartiers constitué
- Prolongation pour le collège des associations et des copropriétés jusqu'au 15 janvier 2021

COLLEGE DES HABITANTS

Le 12 décembre dernier, les 49 membres du collège des habitants des Conseils Consultatifs de la Vie Locale (5 membres titulaires + 2 suppléants pour chacun des 7 quartiers) ont été tirés au sort sous contrôle d'huissier, en présence de Maider AROSTEGUY, Maire de Biarritz et des élus référents de quartier.

En tout, **près de 300 Biarrots** s'étaient portés candidats pour être au cœur du niveau dispositif de démocratie participative mis en place par la municipalité.

Le collège des habitants est ainsi constitué :

- **Aguilera/ Braou /Parme**

Titulaires : Natacha Degaugue, Elodie Berent, David Launay, Philippe Bompont, Stanislas Berent
Suppléants : Claude Arquizan, Pierre Jean Harté Lasserre

- **Bibi Beaurivage**

Titulaires : Philippe Morel, Charles Dubreuil, Jean pierre Borgey, Thomas Andro, Chantal Gaborieau
Suppléants : Marie Laure Mauduit, Claire Fourteau

- **Saint-Charles / Larochefoucauld**

Titulaires : Annie Girou, Sarah Sieurin, Claude Grezide, Jean-Marc Labarrede, Camille Vernejoux
Suppléants : Sophie Joly, Monique Ruscillo

- **Centre-ville**

Titulaires : Béatrice Cassagnabère, Véronique Clarke de Promantin, Stephane Beaudoin, Gilbert Guingand, Michel Sauvagnac
Suppléants : Annie Lauters, Cindy Sillani

- **Milady /La Négresse**

Titulaires : Catherine Berger, Nathalie Leca, Michel Durocelle, Camille Attias, Didier Ferra
Suppléants : Georges Mireaud, Albert Domecq

- **Jules-Ferry / Lahouze**

Titulaires : Christophe Dumay, Gilles Beaudou, Christiane Camy, Mayalen de Odriozola, Marie Reine Bion
Suppléants : Laila Grassin, Jeanne-France Faure-Gignoux

- **Saint-Martin / Pétricot**

Titulaires : Marc Leplae, Xan Coscarat, Julien Roussel, Nathalie Etchepare, Aurore Garcia
Suppléants : Aurélie Bourgeteau, Marie Bergognon

COLLEGE DES ASSOCIATIONS / DES COPROPRIETES

Le collège des associations quant à lui, sera constitué au mois de janvier : en effet, compte-tenu de la situation sanitaire qui a conduit à la mise en sommeil voire l'arrêt temporaire de nombreuses associations, Mme le Maire a décidé de leur laisser un mois supplémentaire pour se porter candidates (jusqu'au 15 janvier).

Autre nouveauté : les présidents ne sont plus les seuls à pouvoir siéger dans les CCVL, ils pourront également nommer un référent du bureau pour y représenter leur entité.

Les CCVL, c'est quoi ?

Les Conseils Consultatifs sont au nombre de 7, pour chacun des 7 quartiers représentatifs de la ville : Saint Charles /Larochefoucauld ; Centre-ville ; Jules Ferry / Lahouze ; Milady / La Négresse ; Saint Martin /Pétricot ; Bibi Beurivage ; Aguilera/ Braou /Parme

Chaque conseil compte 12 membres:

- 2 membres de droit :
 - Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la démocratie de proximité
 - Monsieur ou Madame l'élu de référence du quartier.
- 10 membres désignés par tirage au sort (sur la base de la candidature) et nommés pour 2 ans:
 - 5 membres titulaires du collège des habitants du quartier + 2 membres suppléants
 - 5 membres titulaires du collège des associations (y compris les associations de copropriété), du quartier + 2 membres suppléants

Les CCVL sont au cœur du dispositif de concertation : ils sont informés et consultés sur les projets du quartier comme de la Ville. Ils participent aux ateliers de travail ou commissions proposés pour le quartier. Ils informent ou consultent les habitants du quartier lors de l'Assemblée Générale annuelle de leur quartier.